

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 24 juillet 2020

N° 2020-186

Convocation du 17 juillet 2020

Aujourd'hui vendredi 24 juillet 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

- M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
- M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS
- M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE
- M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stephanie ANFRAY

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h30

M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h30 Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h30 M. Michel POIGNONEC à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30 M. Alain CAZABONNE à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h30 M. Fabien ROBERT à M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM MOULIOM Mme Harmonie LECERF à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 12h30 M. Radouane-Cyrille JABER à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 12h30 M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 13h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

ABSENT(S):

M. Philippe POUTOU.

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 24 juillet 2020	Délibération
Direction générale RH et administration générale ADG en charge des ressources humaines	N° 2020-186

Versement d'une prime exceptionnelle à certains agents particulièrement engagés lors de l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport vise à instaurer une valorisation financière de l'engagement des agents publics particulièrement investis dans la continuité des services publics essentiels durant la période de confinement liée à l'état d'urgence sanitaire relatif à l'épidémie de Covid-19. Ce rapport a été établi après un parangonnage dans les métropoles et les villes de même strate, des échanges avec les communes de la Métropole, et en cohérence avec les mesures gouvernementales notamment.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, et notamment son article 11, qui exonère cette prime exceptionnelle d'impôt sur le revenu, de toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle ainsi que des participations, taxes et autres contributions,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'engagement exemplaire de certains agents de Bordeaux Métropole qui a permis la poursuite des missions essentielles de service public, pour certaines en contact direct de la population, dans ce contexte de crise sanitaire inédite.

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'instaurer le versement d'une prime exceptionnelle sur la période de confinement (du 17 mars au 10 mai 2020 inclus) liée à l'état d'urgence sanitaire,

<u>Article 2</u>: de calculer cette prime exceptionnelle à la journée de présence, dans un plafond de 700 euros net maximum sur la période de confinement (du 17 mars au 10 mai 2020 inclus). Le montant journalier de valorisation est de 25 euros nets par jour travaillé,

Article 3 : que le périmètre des agents concernés par cette prime est le suivant :

- les agents présents sur site et placés en niveau 1 ou en niveau 2 (mobilisés par leur hiérarchie) au Plan de Continuité d'Activité (PCA), qu'ils soient titulaires, non titulaires, sur emplois permanents ou non, de droit public ou de droit privé. cela comprend également les agents présents sur site et venant en renfort sur le niveau 1 du Plan de

Article 4 : d'inscrire les crédits au budget principal et aux budgets annexes de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Continuité d'Activité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juillet 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUILLET 2020	Pour expédition conforme,
	le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2020	
	Monsieur Jean-François EGRON